

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude 2ème  
étape de CHF 3'260'000.- destiné à financer  
l'approfondissement des études de conservation et de  
restauration de l'amphithéâtre d'Avenches**

du 5 novembre 2024

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> un crédit d'étude de CHF 3'260'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la 2<sup>ème</sup> étape de l'approfondissement des études de conservation et de restauration de l'amphithéâtre d'Avenches.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement", réparti et amorti en dix ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 5 novembre 2024.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*J.-F. Thuillard*

*I. Santucci*

Date de publication : 19 novembre 2024

Délai référendaire : 23 janvier 2025